



XIème CONGRES DE LA FEETS FO
BUSSANG les 31, 1^{er} et 2 février 2017
AUTOROUTES & OUVRAGES A PEAGES ET ASSIMILES

Le Congrès constate que les craintes formulées lors de la dernière résolution adoptée par le Congrès de la FEETS-FO à GUIDEL en octobre 2013 sont malheureusement aujourd'hui avérées et leurs conséquences s'accroissent. La course effrénée et irraisonnée aux recherches de gain de productivité et de rentabilité, au détriment de la mission de service public continue de s'amplifier et a des conséquences néfastes pour les personnels et les usagers des réseaux concédés et non concédés.

Sur ce point, le Congrès continue de dénoncer les suppressions d'effectifs sous forme de restructuration de services, d'automatisation à outrance et condamne l'utilisation détournée de la rupture conventionnelle. Les effectifs des sociétés d'autoroutes sont en baisse constante et ce, au détriment des conditions de travail et de la sécurité des salariés et des usagers.

Les épisodes hivernaux rigoureux et les circulations denses en période de vacances sont considérés et gérés, aux yeux de nos dirigeants, comme des épisodes exceptionnels, ce qu'ils ne sont pas.

Le Congrès exige l'arrêt de la baisse générale des effectifs et la mise en place de moyens en personnels suffisants dans les sociétés d'autoroutes et les DIR pour assurer un service public de qualité.

Parallèlement, nous constatons que les bénéfices et les distributions de dividendes, eux, ne cessent de progresser pour engraisser encore davantage les actionnaires.

Le Congrès rappelle aux sociétés d'autoroute qu'une politique d'embauche leur permettrait d'honorer leurs engagements en matière de service public et d'assurer des conditions de travail et de vie acceptable pour le personnel.



Le Congrès constate que la dégradation des conditions de travail de l'ensemble des personnels continue de s'amplifier et entraîne une augmentation des risques psychosociaux se traduisant par un mal-être voire de la souffrance au travail, arrêts de travail à répétition, démissions, ruptures conventionnelles, mutations forcées et autres.

Le Congrès revendique une revalorisation des salaires directs conséquente, et, en rapport avec les bénéfices réalisés.

Le Congrès condamne une automatisation généralisée des moyens de perception du péage de jour comme de nuit générant de multiples problèmes pour les personnels comme pour les usagers :

- Au niveau des personnels cela se traduit par des risques accrus et une sécurité dégradée.
- Au niveau des usagers on constate des files d'attente sur les voies, avec des délais d'assistance inacceptables.

Le Congrès constate que les contrats de plan négociés entre les concessionnaires d'autoroutes et l'Etat ne répondent plus aux exigences liées à la délégation de service public.

Le Congrès s'inquiète de l'augmentation des accidents de circulation sur le tracé et notamment des heurts de véhicules d'exploitation impliquant des personnels autoroutiers. S'il reconnaît que les sociétés d'autoroute et l'Etat tendent à s'impliquer sur ce sujet, le Congrès exige l'amplification des politiques de prévention à destination des personnels et des usagers et la mise en place immédiate d'une vraie formation sur ce sujet.

En conséquence, le Congrès exige des pouvoirs publics et de l'Association Professionnelle des Sociétés concédées (ASFA) qu'ils prennent toutes leurs responsabilités dans le domaine de la Sécurité Routière.



Le congrès réaffirme son attachement à la hiérarchie des normes et demande que la chambre patronale prenne réellement en compte son rôle de chambre sociale et mette en place une politique contractuelle au niveau d'une « véritable » Branche professionnelle avec les représentants du personnel. Elle doit notamment prendre en compte réellement la pénibilité des emplois dans la branche en réactivant le dispositif (CATS) cessation anticipée des travailleurs salariés dans les sociétés du secteur.

Le congrès affirme son attachement à la convention inter-entreprises et exige son extension à toutes les sociétés du secteur.

Le congrès exige des créations d'emplois en CDI et condamne le recours à la sous-traitance.

Le congrès mandate le secrétariat fédéral pour continuer d'amplifier les échanges avec nos camarades européens sur les sujets liés au secteur autoroutier, qui ont un impact sur le devenir des salariés.

Le Congrès soutient le combat mené en permanence par les syndicats FO présents dans les DIR comme dans les sociétés d'autoroutes et ouvrages à péage pour lutter contre les politiques récessives mises en œuvre par leurs dirigeants.

Le congrès condamne la politique de dénonciation d'accords d'entreprise, contraire aux engagements pris par les sociétés concessionnaires et le concédant, lors des privatisations.

Le Congrès invite instamment tous les salariés du secteur autoroutier à rejoindre les rangs de l'organisation syndicale FO, à se constituer en sections et syndicats dans les entreprises dépourvues de représentation FO.

Adoptée à l'unanimité